



SYMESCOTO Syndicat Mixte pour l'Élaboration du SCOT de l'ODET

Communauté de communes du Pays Glazik, communauté d'agglomération Quimper Communauté, Communauté de communes du Pays Fouesnantais



Le SCOT de l'ODET

Rapport de présentation

8. Résumé non technique

Document arrêté le 30 juin 2011
Approuvé le 6 juin 2012

Résumé non technique

Le Schéma de cohérence territoriale

Issu de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme dont l'objectif est de définir et planifier le développement du territoire, en se portant dans un avenir de 15 ans.

Document de planification, il contient donc une vision prospective et transversale essentielle. La stratégie et les orientations qu'il porte ne constituent pas un projet précis, se rapportant à un zonage, une identification de projet à l'échelle communale ou de quartier. Son objectif est bien de tracer les grandes lignes de l'organisation de l'espace en s'assurant de la cohérence de ses objectifs à long terme, entre ce qui relève de l'efficacité économique, de l'équité sociale et du respect de l'environnement, et en s'appuyant sur les différentes composantes du territoire. La stratégie d'aménagement du territoire qu'il établit s'impose aux documents d'urbanisme de rangs inférieurs et fonde un élément de cohérence du territoire.

Le dossier de SCoT comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, un document d'orientations et d'objectifs.

Le territoire du SCOT de l'Odet, une identité commune au cœur de la Cornouaille

Situées au cœur du Pays de Cornouaille, la Communauté d'Agglomération Quimper Communauté (8 communes), les Communautés de Communes du Pays de Fouesnant (7 communes) et du Pays Glazik (5 communes) ont décidé de réfléchir de manière collective au devenir de leur territoire. Bien que ne représentant qu'une partie du poids démographique de la Cornouaille, mais situé en son centre, ce territoire (130 000 habitants) s'organise par un SCoT qui vise à asseoir le rôle de capitale de Quimper, à animer un pays dont le poids démographique (330 000 habitants) et économique est comparable aux pays voisins de Brest et Lorient.

Le périmètre du SCoT de l'Odet et le projet commun des trois établissements publics de coopération intercommunale qui le composent s'appuient donc sur un territoire plus restreint que son aire d'influence, mais qui trouve une unité par la géographie qui y a dessiné une occupation humaine, un devenir et des paysages particuliers fortement différenciés entre espace agricole, littoral touristique renommé et pôle urbain important, mais trouvant son unité autour d'un projet le confortant comme animateur principal et essentiel du Pays Cornouaillais.

Le SCoT de l'Odet est central pour la Cornouaille. Il conditionne pour partie les autres territoires. En effet de nombreuses thématiques dépassent le périmètre du SCoT et conduisent à une réflexion large d'inter SCoT (interdépendances des activités économiques, tourisme et nautisme à inscrire dans un aménagement de l'ensemble du littoral sud Bretagne, aire d'influence des équipements, arrivée de la Ligne à Grande vitesse, qualité de l'eau et sécurité de son approvisionnement ...).

Ce que nous enseignent le diagnostic et l'état initial de l'environnement

Le rapport de présentation du SCoT de l'Odet comprend notamment deux parties – « le diagnostic » et « l'état initial de l'environnement » - qui exposent les principales caractéristiques du territoire, les dynamiques de celui-ci, mais également les principaux enjeux auxquels il est et sera confronté. De ces deux parties, sont ressortis les éléments suivants.

Population : un territoire très attractif... mais qui vieillit

Le territoire du SCoT de l'Odet a connu une forte progression démographique, mais avec des disparités nettes entre un secteur littoral dont la croissance de population a été très marquée, et un secteur intérieur rural à la croissance plus faible.

Le territoire du SCoT de l'Odet s'avère attractif tant pour les arrivants provenant des autres régions françaises, et notamment de l'Île de France, que pour les personnes originaires du reste du Finistère. Mais les échanges avec l'Ille et Vilaine sont déficitaires, ce qui traduit notamment le départ de certains jeunes pour leurs études supérieures.

Des mutations d'ordre sociologiques très spectaculaires des ménages, observées par ailleurs nationalement, sont relevées : ainsi, dans les années 2000, le nombre de ménages a cru presque aussi rapidement (+ 6 300) que le nombre d'habitants (+8000). Le poids des « petits » ménages devient prépondérant.

Selon le scénario central de l'INSEE, le territoire gagnerait donc entre 13 000 et 20 000 habitants de 2000 à 2015. Environ 10 000 nouveaux ménages seront à accueillir durant cette période. La progression du nombre d'habitants s'établit à environ 15 à 16 000 habitants supplémentaires.

L'examen sur une plus longue période de l'évolution démographique indique toutefois une érosion de ce dynamisme démographique, traduisant le vieillissement de la population. Selon le même scénario, la progression des 40/50 ans et plus de 60 ans seraient dominantes, la progression des moins de 40 ans négative. Ce vieillissement est en partie dû à l'arrivée conséquente des retraités mais aussi au départ des jeunes (pour les études) et des jeunes actifs (premier emploi).

Enfin, la population du SCoT est en moyenne plus aisée que celle du département. La part des ménages sous le seuil de pauvreté est inférieure ou égale à la moyenne nationale, mais en augmentation entre 2000 et 2004, surtout hors Quimper.

Habitat et urbanisation : de nombreuses disponibilités foncières...consommées à un rythme important

Dans la dernière décennie, la part des ménages de 1 ou 2 personnes a fortement cru, tandis que le poids des grands logements (5 pièces et plus) s'est renforcé. Malgré ces mutations de profils des ménages, la construction neuve reste dominée par la maison individuelle, occupée par des propriétaires.

La construction neuve s'est développée fortement depuis 10 ans dans les divers secteurs géographiques du territoire, et particulièrement dans une couronne nord, ouest et sud, attestant ainsi du phénomène nouveau de report de pression à la construction sur les parties nord du territoire.

De plus en plus de ménages issus du territoire seraient amenés à réaliser leurs projets d'accession hors du territoire.

L'offre de logement locatif social reste insuffisante et mal répartie au regard de la demande non satisfaite (concentrée à 80% sur Quimper), et ce malgré un effort réel de développement sur certaines communes.

Les prix du foncier et de l'immobilier sur le territoire du SCoT sont à la fois parmi les plus élevés du département mais également soumis à l'une des plus fortes augmentations observées dans le Finistère et ce, quel que soit le produit concerné. Importante sur l'ensemble du territoire du SCoT, la pression foncière et immobilière l'est encore plus dans les communes du Pays Fouesnantais et en particulier dans les communes littorales. La « spécialisation du territoire » est de plus en plus marquée. L'accession à la propriété sur les secteurs les plus prisés devient de plus en plus difficile.

La consommation foncière pour l'habitat a atteint 72 hectares par an entre 2002 et 2011. Le mode d'urbanisation peu dense, composé en bonne part de construction individuelle pure est un facteur d'étalement urbain.

Economie : un bon dynamisme économique... malgré des handicaps

Les performances économiques constatées sur le territoire du SCOT de l'Odet apparaissent plutôt bonnes, même si l'emploi marchand semble un peu marquer le pas depuis 2005.

Malgré une taille d'agglomération pouvant présenter, dans le contexte actuel, des handicaps (éloignement, enclavement) ne prédisposant pas à attirer la fraction la plus porteuse d'avenir des emplois (à savoir ceux liés à l'économie de la connaissance), la base économique du territoire se fonde sur la conjonction de secteurs qui permettent le dynamisme de l'économie du territoire.

Le territoire comprend en effet une forte représentation « résidentielle », due notamment au poids des retraites et des revenus du tourisme plus importants que dans la moyenne des aires urbaines équivalentes.

En outre, l'atout de la région Quimpéroise tient également à la présence des emplois de « l'économie productive » privée, et des emplois publics.

L'activité industrielle encore significative dans l'aire urbaine a continué à créer des emplois. Cette composante industrielle contribue au rayonnement de l'aire urbaine et entre pour beaucoup dans sa capacité à capter plus d'emplois métropolitains que la moyenne. L'activité fortement développée dans le secteur agro-alimentaire présente, quant à son avenir sur le territoire, un facteur favorable (son enracinement sur place à travers un grand nombre de PME à capitaux locaux) mais également un facteur moins positif (sa faible présence sur les marchés à fort potentiel de croissance). Le lien agriculture productive – agro-alimentaire est vital, même si l'activité agricole pèse aujourd'hui de moins en moins en termes d'emplois et dont la déprise commence à poser des problèmes de friches dans certains secteurs.

Quant à l'activité touristique, elle n'est pas toujours adaptée aux nouvelles pratiques touristiques et l'offre de produits, de sites et d'hébergements n'est pas assez diversifiée.

L'environnement cornouillais est par ailleurs déterminant pour asseoir un certain nombre de fonctions centrales qu'exerce Quimper (services aux entreprises, services financiers, ...).

Enfin, en dépit du développement constaté ces dernières années des grandes zones commerciales, le développement du territoire cornouillais nécessite une réflexion collective sur la distribution de ses commerces.

Equipements structurants : une offre satisfaisante ... mais des besoins spécifiques

Le territoire est dans son ensemble bien doté en équipements sportifs, culturels, de loisirs ainsi qu'en équipements scolaires. Les demandes se spécialisent et se multiplient. Cependant, l'agglomération concentre une grande partie des équipements structurants.

Avec un territoire qui vieillit, la demande d'équipements adaptés aux personnes âgées devrait aller en augmentant et en se diversifiant.

Toutefois à court terme, ce sont des offres pour la petite enfance qui sont attendues dans les communes qui accueillent des ménages avec enfants, principalement hors Quimper.

Déplacements : un territoire bien doté en infrastructures de transports... où la voiture prédomine.

La part des déplacements automobiles est très dominante dans l'ensemble des déplacements sur le territoire du SCOT. En conséquence de la périurbanisation, on note un allongement des distances parcourues entre habitat et emploi. L'éparpillement de l'habitat rend également moins performants les transports en commun en dehors de Quimper.

Le territoire du SCoT est bien doté en infrastructures de transport (routes, fer, aéroport), mais les conditions de son accessibilité depuis l'extérieur restent médiocres (temps de transports, rupture de charge).

Les projets de liaisons ferroviaires (TGV-LGV) ont un caractère stratégique pour le territoire, et visent à réduire les temps de parcours de façon significative vers les métropoles régionales et la capitale.

Pour les liaisons autoroutières, la mise aux normes autoroutières demeure d'actualité (liaisons interurbaines). L'amélioration des liaisons internes au territoire est à organiser à l'échelle plus large de la Cornouaille. Une distinction plus claire entre réseau urbain et réseau inter-urbain, notamment pour le trafic marchandises semble nécessaire.

La question de l'organisation des déplacements routiers dans le secteur sud sera l'un des points cruciaux à traiter, compte tenu des projets d'équipements et d'urbanisation qui s'y développent.

La part des déplacements en transports en commun reste modeste. L'attractivité renforcée de cette offre passe en partie par une meilleure intermodalité entre ces réseaux, ainsi qu'avec le réseau ferroviaire.

Les « modes doux » occupent une part encore plus modeste des déplacements. Cependant les collectivités cherchent à promouvoir ce mode de déplacement par des projets adaptés à des échelles locales, surtout à finalité touristique et de loisirs.

Etat initial de l'environnement : un environnement de qualité... sur lequel pèsent de sérieuses menaces

L'état initial de l'environnement précise les enjeux environnementaux du territoire sous trois angles :

- l'environnement naturel et l'environnement humain ;
- la gestion des pollutions, des nuisances, et des risques ;
- la gestion des ressources naturelles.

Pour chaque thématique, il rappelle :

- la réglementation s'il y a lieu et les objectifs de protection internationaux, communautaires, nationaux, et dans certains cas régionaux et départementaux ;
- les caractéristiques de l'état initial, en faisant état des connaissances et de l'origine des données utilisées ;
- le bilan des forces et faiblesses et les enjeux sur le territoire du SCoT de l'Odet.

En matière d'environnement naturel et d'environnement humain, l'état initial de l'environnement a ainsi montré la nécessité de :

- Préserver la biodiversité et protéger milieux et ressources naturelles également pour ce qui concerne la biodiversité plus banale, fondement néanmoins de la diversité patrimoniale ;
- Concilier les usages de l'eau et notamment sécuriser l'alimentation en eau potable par une prise en compte écosystémique et globale du thème eau, amélioration de l'assainissement des eaux usées et la lutte contre les pollutions diffuses agricoles ;
- Valoriser les paysages comme vecteurs d'identité du territoire : l'importance des coupures vertes, la protection paysagère des franges des espaces naturels, des entrées de ville et du patrimoine urbain, la préservation des diversités paysagères notamment des espaces arrière-littoraux (sud) et ruraux (nord) est identifiée comme un enjeu du SCoT ;
- Prévenir les effets du changement climatique, valoriser les ressources énergétiques;
- Accompagner les mutations des usages de l'espace rural ;
- Protéger et valoriser le littoral en réfléchissant au modèle d'attractivité que l'on souhaite promouvoir demain, compatible avec l'image et l'identité du territoire et l'évolution de la demande sociétale ;
- Accueillir la population en urbanisant de manière plus économe.

L'analyse de la situation sur la gestion des pollutions, des nuisances, et des risques a mis en évidence, le besoin :

- D'évoluer vers une organisation plus soutenable des déplacements ;
- De réduire les émissions de gaz à effet de serre liées en grande partie aux transports routiers et au résidentiel, en recherchant notamment des formes urbaines favorisant des déplacements moins longs, l'utilisation des transports en commun et les déplacements doux;
- De valoriser les déchets et de limiter leur production, limiter les nuisances et les risques en matières d'inondation et de submersion marine.

En matière de gestion des ressources naturelles, la consommation de sol reste à optimiser pour préserver les terres agricoles et limiter la pression foncière sur les espaces naturels. Les problématiques de ruissellement et de pollution restent également un enjeu, le sol étant en cours d'appauvrissement. Concernant la problématique de la pollution des sols, la prise en compte de la pollution ancienne des sites lors de la réutilisation de ceux-ci est soulevée.

Les énergies renouvelables du territoire, quant à elles, offrent des potentiels à développer (bois-énergie, énergie solaire, agrocarburants...).

Pour le patrimoine naturel, le SCoT de l'Odet possède une responsabilité particulière envers plusieurs espèces et habitats patrimoniaux dont la préservation doit être pérennisée. C'est le cas en particulier du Narcisse des Glénan, espèce emblématique de la flore finistérienne.

Le territoire a aussi besoin d'une amélioration des connexions écologiques entre les différents réservoirs de biodiversité afin d'assurer le fonctionnement écologique local et régional à long terme.

Les réponses apportées par le projet d'aménagement durable et le document d'orientations et d'objectifs

Fort de ce constat, le projet politique du SCoT de l'Odet vise à rendre son territoire attractif, équilibré, harmonieux.

Ainsi, pour un aménagement durable du territoire, le **projet d'aménagement et de développement durable** a identifié cinq orientations :

- Conforter l'économie comme vecteur essentiel du développement du territoire. Le rôle moteur de l'agglomération Quimpéroise sur l'économie de la Cornouaille est affirmé. Les activités industrielles et productives se développent et induisent l'essor des autres activités (tertiaires, résidentielles...). Les secteurs d'excellence sont valorisés. Les activités touristiques traditionnelles de la région s'adaptent aux nouveaux modes d'hébergements et aux nouvelles demandes. L'agriculture, activité productive importante sur le territoire poursuit sa mutation. Les activités liées au littoral (nautisme, balnéaire, pêche, conchyliculture, ...) constituent toujours un secteur économique alliant modernité et identité patrimoniale.

- Accueillir la population dans une urbanisation plus économe des ressources. Un scénario d'évolution démographique à l'horizon 2025 est proposé. Ce scénario d'évolution consiste à pondérer l'accueil des populations entre les secteurs du SCoT. Le taux d'habitant par logement devrait par ailleurs continuer à baisser. Des besoins en logements en découlent. Des objectifs en matière de consommation foncière sont proposés.

- Evoluer vers une organisation plus soutenable des déplacements. Il s'agit d'accompagner les nouvelles politiques publiques de déplacements, de s'orienter vers une organisation des déplacements favorisant les modes collectifs (transports en commun, intermodalité, co-voiturage...) tout en s'attachant à résoudre les difficultés d'accès et de desserte de l'ensemble du territoire.

- Renforcer le territoire en équipements structurants et conforter le maillage multipolaire. Quimper « rayonne » sur un territoire beaucoup plus vaste que le seul SCoT de l'Odet. Ses fonctions structurantes en équipements et services sont à renforcer. Un atout essentiel du territoire Cornouaillais tient aussi à sa structure multipolaire, constitué de villes et petites villes, centres de services. Les communes constituent autant de centralités intermédiaires, à des niveaux différents, pour les équipements de proximité et d'usage quotidien.

- Valoriser les déchets, prévenir et limiter les nuisances et les risques. Les déchets sont de plus en plus considérés comme une ressource et de nouvelles filières de valorisation se développent. Les risques inondations et submersion impliquent des aménagements prévus dans les plans de prévention des risques et une limitation de l'urbanisation.

Le second grand axe du projet d'aménagement et de développement durable du SCoT de l'Odet vise les défis des conséquences du changement climatique et la diminution de la biodiversité. Il se décline en six orientations :

- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles. Associée principalement au réseau des rivières et des vallées qui forme une trame bleue, la trame verte assure des continuités entre les secteurs du SCoT. Au-delà des espaces remarquables déjà bien protégés, l'objectif est de reconnaître l'intérêt écologique de cette trame verte et bleue et d'en préserver la qualité paysagère faunistique et floristique tout en la rendant accessible à de nouveaux usages.

- Aménager et concilier les usages de l'eau. L'ensemble du territoire est parcouru par un réseau dense de rivières, ruisseaux, milieux humides. Il inclut également l'estuaire de l'Odet, des milieux et un espace maritime. S'appuyant sur les préconisations du SAGE ou du contrat territorial de l'Odet à l'Aven, le PADD énonce des orientations relatives à la gestion des usages, à la prévention des risques d'inondation, à la préservation de la ressource en eau, en quantité comme en qualité.

- Valoriser les paysages comme vecteurs d'identité du territoire. L'Odet et ses rives, le centre historique de Quimper et Locronan, l'espace maritime et côtier, ainsi que le patrimoine architectural, naturel et paysager diffus en milieu rural, sont autant d'atouts en matière de développement touristique et de valorisation du cadre de vie.

- Prévenir les effets du changement climatique et valoriser les ressources énergétiques. Le territoire du SCoT s'inscrit dans la réflexion sur la prévention du changement climatique. Il se mobilise également pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, qui constituent une véritable opportunité de développement économique.

- Accompagner les mutations des usages de l'espace rural. L'agriculture assure une forte occupation de l'espace dans le territoire du SCoT, et les activités agroalimentaires jouent un rôle stratégique dans l'économie locale. Mais l'espace agricole est localement soumis à de fortes pressions de l'urbanisation, qu'il s'agit de mieux maîtriser.

- Protéger et valoriser l'espace littoral. Le littoral constitue un point essentiel de l'image du territoire. Le nautisme, le tourisme, l'agriculture, la pêche, la conchyliculture sont autant de composantes à considérer. La loi littoral est à prendre en compte dans une optique de valorisation de l'accueil.

Le **document d'orientation et d'objectifs** décline enfin ce projet politique à travers 10 chapitres. Ambitieux, il est réalisé dans l'anticipation et le respect des nouvelles règles et des nouvelles exigences de développement durable liées notamment au Grenelle 2 de l'environnement.

Le territoire du SCoT de l'Odet est caractérisé par une dominante d'espaces naturels (environ 51 500 hectares, soit près de 88 % de sa superficie) support d'activités agricoles, de biodiversité, de paysages et d'usages de loisirs. Spatialement, cette occupation du sol a vocation à rester équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Le projet porté par le SCoT s'appuie sur une armature urbaine, support de l'organisation du territoire. L'intensité du développement, les projets, leurs formes et les modalités d'organisation future du territoire en dépendent.

À travers ces objectifs, la promotion de la qualité de vie tant par le cadre paysager ou naturel que par la recherche de mixité et de proximité est recherchée.

Elle reflète d'une part l'évolution socio-démographique, mais aussi la volonté politique de favoriser un équilibre démographique et d'assurer la place de chacun dans le territoire.

Cela implique par ailleurs une recherche de concentration ou densification des projets urbains qui réduit l'étalement de l'urbanisation et favorise une protection des espaces agricoles et naturels, permettant ainsi de préserver une trame verte et bleue de qualité. Le SCoT retient en ce sens un objectif de réduction de la consommation foncière pour l'urbanisation de 30 %, par rapport à la moyenne annuelle des consommations foncières constatées durant les 10 dernières années.

Cette organisation permet par ailleurs de privilégier les déplacements collectifs ou doux pour réduire le recours à la voiture individuelle.

Pour favoriser la structuration du territoire, plusieurs niveaux de développement urbain ont été retenus. Ils s'appuient sur la réalité du territoire mais la structurent de manière lisible afin de renforcer un aménagement équilibré:

- Quimper, la ville centre d'importance départementale confirme son rôle capital sur le territoire du SCoT et de la Cornouaille. Le projet de SCoT vise à le renforcer.
- Briec de l'Odét et Fouesnant jouent un rôle de pôle urbain structurant et essentiel sur leur canton respectif.
- Ergué-Gabéric, Pluguffan et Plomelin forment la couronne urbaine quimpéroise. Dans le projet de SCoT, ces communes sont un support et relais du développement démographique et économique de Quimper grâce à leur accessibilité et un coût foncier plus modéré.
- Bénodet et La Forêt Fouesnant sont deux communes littorales à forte attractivité résidentielle, à taux d'équipement élevé et intense activité notamment touristique, ce qui justifie une identification spécifique au sein du SCoT. Locronan constitue lui aussi un site touristique majeur grâce à ses qualités architecturales et patrimoniales.
- Le reste du territoire est maillé par un ensemble de communes à caractère plus rural, aux tailles et fonctions diverses, qui assument un rôle d'accueil d'habitants et de proximité.

L'ambition économique du SCoT est reconnue et assumée. A l'horizon 2040, la Bretagne connaîtra une augmentation importante de sa population. Le territoire du SCoT doit en prendre sa part et anticiper ce mouvement. Aussi, va-t-il consacrer sa priorité au développement d'une économie diversifiée, entre, d'un côté, les activités de production, et de l'autre, les secteurs d'excellence, le tertiaire ou encore le tourisme. Le SCoT structure alors son développement économique en organisant les sites d'activités selon la qualité de leur desserte et leur accessibilité. Il conforte leur capacité d'accueil, leur implantation et leur rôle dans la dynamique et l'attractivité économique du territoire. Le développement commercial est encadré visant à équilibrer l'offre et préserver les centralités.

Pour répondre à son objectif de croissance démographique, le SCoT affiche enfin un objectif ambitieux de construction de logements. Cet objectif devrait permettre de maintenir, voire renforcer l'attractivité de l'agglomération quimpéroise, de maintenir le développement récent du Pays Glazik et assurer une croissance maîtrisée du Pays Fouesnantais. Ces objectifs sont marqués par la recherche d'une diversité des logements, dans un souci permanent de réduction de la consommation foncière et de qualité environnementale.

La structure urbaine et l'attractivité des pôles sont enfin confortées par une politique d'équipements d'importance diverse.

Le détail des choix retenus par le Syndicat mixte pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable et le Document d'Orientations et d'Objectifs du schéma, sont présentés dans la partie explication des choix retenus.

Zoom environnemental

Les choix en matière d'urbanisation et de développement se sont fortement appuyés sur les critères environnementaux afin de construire un scénario en réponse aux enjeux du développement durable du territoire le plus adapté possible du point de vue environnemental.

Il s'est agi de tenir compte des objectifs de protection internationaux et nationaux, des plans et programmes concernant le territoire du SCoT de l'Odette (SDAGE, SAGE, planification de la gestion des déchets...), des enjeux environnementaux et de la forte sensibilité du territoire mise en évidence lors de la phase de diagnostic, ainsi que de l'évolution probable au fil de l'eau de ses caractéristiques environnementales en vue de bâtir un scénario ambitieux, source d'incidences positives sur son environnement.

Au long du processus d'élaboration du projet, les choix ont été faits à la vue des incidences prévisibles sur l'environnement et un certain nombre de projets alternatifs ont été écartés.

En premier lieu, le projet qui sous-tend le SCoT de l'Odette a dû arbitrer entre deux grandes options :

- un scénario de développement laissant libre cours à la dispersion de l'urbanisation sur le territoire, qui aurait permis de répondre aux besoins de la population sur des secteurs dépourvus de sensibilité environnementale mais qui aurait multiplié les pôles de développement et donc les déplacements motorisés sources de pollution atmosphérique, d'atteintes au paysage et surtout de consommation de sol...

- un scénario de l'hyper-concentration du développement sur les grands pôles ou même sur la seule agglomération quimpéroise qui aurait favorisé la densité urbaine, la lutte contre l'étalement urbain et la diminution des distances de déplacements entre logement, emploi et équipements. Mais ce développement aurait été à moyen terme physiquement limité au niveau de l'agglomération quimpéroise par la présence de vallées inondables, d'espaces d'une très grande richesse environnementale ou paysagère et n'aurait pas permis le maintien d'une dynamique partagée et d'une qualité de vie acceptable dans les espaces ruraux.

Ne souhaitant, et ne pouvant retenir aucun de ces scénarii extrêmes, les élus du SCoT ont donc choisi un scénario présentant une synthèse du meilleur de chacune des deux options afin de préserver au mieux l'environnement tout en assurant les possibilités de développement nécessaires aux besoins de la population : le scénario de la polarisation de la croissance.

Ce scénario rééquilibre le développement selon une ampleur décroissante au fur et à mesure que l'on décline la hiérarchie urbaine. Il permet d'accroître la masse critique emplois/ habitants/équipements des pôles urbains, favorise le développement des transports moins polluants que la voiture (transports en commun, modes de déplacement doux sur de faibles distances) et une densité urbaine moins consommatrice de sol et d'énergie.

La sensibilité écologique du territoire sera globalement mieux préservée puisque les points de conflits seront moins nombreux.

Par ailleurs, certains projets de développement ont été écartés au regard de l'importance de leurs incidences sur le milieu naturel ou sur le paysage. Ainsi, la création de nouvelles aires à vocation strictement commerciale a aussi été écartée entre autres pour des raisons paysagères.

Concernant les projets routiers inscrits dans le PADD, leur objectif est de résoudre des problèmes de nuisances, de pollutions et de santé publique, mais ils n'ont pas été cartographiés. Ils devront faire l'objet d'études complètes et détaillées et répondre aux objectifs fixés dans le SCoT.

A ce stade d'étude et sans réflexion à l'échelle InterSCoT, le projet du SCoT a en effet pris l'option de n'inscrire aucun nouveau projet routier majeur, sauf amélioration de voirie existante et nouveaux aménagements ponctuels, afin de ne pas accroître les capacités de déplacements automobiles.

Pour favoriser la structuration du territoire, plusieurs niveaux de développement urbain ont été retenus.

Neuf zones sont identifiées comme pôles de développement économiques majeurs ou importants. L'état initial de l'environnement a ainsi été complété par une analyse plus fine sur ces zones

(notamment du point de vue du paysage, des eaux et du milieu naturel) afin de mieux apprécier leur sensibilité et les enjeux de préservation, dans l'optique d'évaluer les éventuelles incidences du projet de SCoT.

Elles ne présentent pas de caractéristiques incompatibles avec le projet mais des points de vigilance et des recommandations ont été listés pour chaque zone, en particulier concernant la prise en compte de la trame verte et bleue et l'insertion paysagère des futurs aménagements.

Le SCoT de l'Odet et le projet de territoire qu'il présente sont globalement équilibrés et respectueux de l'environnement.

Cependant, la mise en œuvre du schéma est susceptible d'avoir les incidences prévisibles notables suivantes :

Incidences notables positives prévisibles

Les éléments patrimoniaux majeurs et la qualité de l'environnement sur le territoire de l'Odet, seront préservés essentiellement au travers de deux axes :

- La mise en œuvre de la trame verte et bleue à décliner dans les PLU, qui intègre l'ensemble des éléments patrimoniaux recensés sur le territoire (zones protégées, cours d'eau, zones humides...). Cette trame se veut cependant évolutive, afin de permettre d'y intégrer (par l'intermédiaire des PLU qui la déclineront) les recensements futurs et les zones de réhabilitation ou de création de biodiversité qui pourront être mise en œuvre sur le territoire.

- Les prescriptions du SCoT en matière d'urbanisation et de philosophie d'aménagement L'intégration de la trame verte et bleue dès l'amont constitue en effet un moyen de la protéger dans un contexte de recherche d'une amélioration environnementale des projets et une valorisation du cadre de vie. La prise en compte ou le renforcement de la trame verte et bleue peut être incluse dans un projet d'aménagement comme vaste espace vert naturel, ouvert au public. Elle participe à la qualité de vie tout en favorisant des espaces de vie et de repos pour la faune et la végétation « ordinaire ».

Les prescriptions fixées par le SCoT de l'Odet visant à préserver le fonctionnement hydraulique du territoire (maintien des zones inondables, création de zones tampon et des caractéristiques naturelles des cours d'eau, préservation des zones humides...) permettent à la fois de maîtriser les risques d'inondation et concourent à la protection de la qualité de la ressource en eau et à l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Les objectifs du SCoT de l'Odet permettent de diminuer la consommation d'espaces en agissant directement sur la demande, par une optimisation du foncier disponible et l'organisation du développement en lien avec l'armature urbaine (densité). Ces prescriptions participent à la pérennité de l'activité agricole et à la diminution de la pression foncière sur les espaces naturels et sur les paysages.

Le SCoT de l'Odet participe à la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre en particulier par la maîtrise des besoins en déplacements, le développement des transports en commun, la recherche d'une efficacité énergétique accrue et l'utilisation des énergies renouvelables propres au territoire.

La répartition spatiale équilibrée des ensembles urbains permet de minimiser les distances à parcourir pour l'accès des ménages aux infrastructures et aux services tout en assurant la pertinence des transports en commun.

Les objectifs de continuité urbaine et de qualité des entrées de ville permettent d'assurer des transitions paysagères de qualité.

Enfin, le SCoT de l'Odet cherche à prévenir les risques technologiques et naturels sur les personnes et les milieux.

Incidences notables négatives prévisibles

Les impacts principaux du projet sur l'environnement sont relatifs à la consommation d'espaces naturels et agricoles pour le développement des activités ou de l'habitat, ainsi qu'à la création de nuisances liées à l'activité humaine : déchets, pollutions, consommation de ressources... Une consommation de foncier reste inévitable, cependant celle-ci sera mieux encadrée et maîtrisée.

En matière d'habitat, l'objectif de réduction de la consommation foncière de 30% pour les 15 ans à venir (consommation de 750 ha sur 15 ans) est un engagement significatif en ce sens. Cet objectif est lié à un nombre de logements à construire pour atteindre l'objectif démographique fixé de

1 100 logements par an. De plus, le chiffre de 50 ha par an sera revu à la baisse et de manière proportionnelle si la production de logement est inférieure à l'objectif. Une priorité est donnée aux opérations en secteurs de renouvellement urbain par rapport aux opérations en secteur d'extension urbaine.

Pour les activités économiques, la consommation foncière des dix dernières années (2002-2011) s'est élevée à 412 ha. L'objectif de réduction pour les 15 ans à venir étant fixé à 30 %, la consommation à ne pas dépasser est de 433 ha sur la période pour l'ensemble des activités économiques.

Tant pour l'habitat que pour les activités économiques le renouvellement urbain et/ou la réhabilitation des zones d'activités existantes sont privilégiés en priorité à la création de nouvelles zones.

Les mesures de réduction d'impact liées à ces incidences s'appuient également sur le choix de formes urbaines plus économes en foncier et des prescriptions de densité liées au niveau de l'armature urbaine : une densité moyenne de logements à l'hectare est instituée, de 80 logements/ha au cœur de la ville centre (35 logements / ha pour l'ensemble de la commune), à 13 logements/ha dans les pôles de proximité.

L'augmentation prévisible des écoulements d'eaux pluviales générée par le développement urbain est compensée par des prescriptions minimisant l'imperméabilisation dans les nouvelles zones urbanisées et favorisant l'infiltration des eaux pluviales sur place lorsque la législation le permet.

L'augmentation prévisible des déplacements en voiture est réduite par le choix de formes urbaines favorisant l'usage des modes doux, l'optimisation de l'offre en transports collectifs et les mesures visant à développer l'urbanisation autour des points d'échanges multimodaux et des transports collectifs.

Les risques d'atteintes aux milieux naturels et aux paysages, de coupure des corridors écologiques, sont réduits par la mise en place de la trame verte et bleue du SCoT de l'Odet, ainsi que par les prescriptions de compatibilité des projets avec la sensibilité écologique et paysagère des espaces naturels et de maintien du fonctionnement écologique du territoire.

Le SCoT traduit les principes et les notions de la loi littoral pour lesquels l'échelle intercommunale est la plus adaptée : coupures d'urbanisation d'importance majeure depuis le rivage, agglomérations et villages les plus structurants à l'échelle des communes littorales, définition des critères d'identification des espaces proches du rivage et carte présentant une zone de présomption de ces espaces, principaux espaces remarquables et caractéristiques. Ces principes permettent la préservation des paysages et des espaces remarquables et protégés du territoire vis-à-vis d'une urbanisation en zone littorale.

Concernant les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R 414-3 à R 414-7 du Code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000, l'adoption du schéma ne pose pas de problème direct à la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement (Zones Natura 2000).

Un développement de l'urbanisation peut toutefois dans certains cas avoir des incidences négatives indirectes sur les sites proches.

Le SCoT de l'Odet encadre donc le développement potentiel afin de prévenir ces incidences et en affirmant la nécessité du maintien de l'état de conservation des espèces et habitats ayant justifié les zones Natura 2000 du territoire.



SCOT de l'ODET

SYMESCOTO - Hôtel de ville et d'agglomération – BP 1759 – 29107 Quimper cedex

